



Extrait du registre des délibérations Réunion du 16 novembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le seize novembre à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le vingt septembre 2021.

Etaient présents :

Elue communautaire : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Elu communautaire : M. Daniel DRIUTTI
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

N° 2021-18

OBJET : MISE EN PLACE DU CONTRAT PAYGREEN

Nous souhaitons de mettre en place les contrats PayGreen pour la billetterie en ligne, ainsi permettre aux spectateurs de pouvoir payer en carte bancaire : CB, Visa, Mastercard et éventuellement Amex. Nous avons sélectionné le prestataire SoCoop, qui travaille déjà avec des nombreuses salles de concert et qui semble être plus adapté à notre activité.

La mise en place de ce contrat est détaillée comme suit :

- Set Up : Offert avec support technique inclus
- Abonnement mensuel : OFFERT / Options offertes : One Click, multi-utilisateurs, In-Site
- Commission par transaction :
 - CB / VISA / MasterCard (mode Wallet), transactions acceptées uniquement : 0,65% + 0,10 € HT par transaction
 - CB / VISA / MasterCard Avec VAD, transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors frais liés à votre contrat VAD)
 - Chèque-Vacances Connect (CVC), transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors commissions facturées par l'ANCV)
 - American Express, transactions acceptées et refusées : 0,10 € HT par transaction (hors frais liés à votre contrat commerçant AMEX)
 - Les remboursements ne sont pas facturés
 - Une transaction comprenant un paiement par CVC et un complément par CB est facturé par moyen de paiement.

- Pas de minimum de facturation pour PayGreen
- La souscription à PayGreen en contrat sans VAD
La commission par transaction de 0.65% de chaque transaction + 0,10 € HT par transaction. Pas de commission de notre établissement bancaire et les sommes sont débloquées tous les 15 jours car consignées dans un compte tiers Paygreen.

Après entendu l'exposé de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adhésion de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au Groupe Paygreen

NOMME la Directrice comme représentante de la régie personnalisée Le Gueulard Plus au sein de ce groupe ;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à notifier par écrit la présente délibération au groupe PayGreen.

Membres élus : 5

En activité : 5

Membres présents : 5

Membres absents excusés : 0

Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 17 Novembre 2021

La Présidente,

Alexandra REBSTOCK-PINNA

